

Qu'est-ce qui se passe dans l'Église?

Cette chronique a pour but de tenir nos lecteurs informés des déclarations, évènements, et défis les plus importants concernant l'Église au Canada, à Rome, et dans le monde entier.

Gardant à l'esprit que l'Église militante ne consiste pas seulement dans les groupes de la Tradition, mais aussi en tous ceux qui sont fidèles à la vraie Foi, même s'ils ne l'aiment ni ne la défendent pas comme ils le devraient, cette chronique désire faire connaître aux Catholiques tout ce qui se fait de bon, sans cependant oublier les trahisons modernistes; cette double perspective aidera à saisir la situation de l'Église dans toute sa complexe réalité.

Par M. l'abbé Peter Scott, FSSPX

Traduction : M. l'abbé P. Girouard

Les Anglicans seront reçus au sein de l'Église

La Constitution du 4 novembre par le Pape Benoît XVI a ouvert une nouvelle porte aux Anglicans pour qu'ils « soient reçus dans la pleine communion Catholique individuellement aussi bien qu'en corps constitués » (Cf. Anglicanorum Coetibus). Il s'agit là d'une approche révolutionnaire au problème des « frères Séparés », au point que certains n'ont pas hésité à la qualifier de geste le plus audacieux de l'Église depuis la Réforme.

La nouveauté consiste en ce que les Anglicans sont désormais traités de la même façon que les Orthodoxes quand ils retournent au sein de l'Église. On leur permettra en effet de conserver leur identité Anglicane tout en devenant Catholiques. Canoniquement et liturgiquement, ils seront différents du reste de l'Église Catholique, et on leur permettra donc d'avoir leurs propres coutumes liturgiques et spirituelles, leurs paroisses, leurs évêques, et même des prêtres mariés. Or cela est normal pour les Orthodoxes quittant le schisme pour revenir dans l'Église, puisque leurs traditions, liturgies, et leur spiritualité sont aussi antiques que celles de l'Église latine. De plus, ces gens étaient essentiellement des schismatiques et non des hérétiques, leurs quelques hérésies demeurant récentes et faciles à corriger (Ex : négation du Purgatoire, de l'Immaculée Conception, de l'Infaillibilité Papale).

Est-ce là une analogie qui se tient? Non, car un examen soigné montre une multitude de différences :

1) La première concerne le motif du retour. La majorité de ceux qui de-

mandent à entrer dans l'Église Catholique se sont déjà séparés de la 'Communio' Anglicane telle qu'elle existe aujourd'hui. Cela est arrivé non pas tant en raison de leur rejet de l'Anglicanisme lui-même, mais plutôt de leur objection face à la nouvelle orientation de l'Église Anglicane depuis 1991, laquelle a alors admis au sacerdoce et à l'épiscopat les femmes et les homosexuels, et a béni les unions de même sexe, toutes choses opposées à la Bible, fondement officiel du Protestantisme.

2) Une autre différence majeure est que l'Anglicanisme n'a pas de sacerdoce valide, et ne jouit donc que de seulement deux sacrements sur sept, à savoir le baptême et le mariage. Or les Orthodoxes ont toujours l'ensemble des sacrements.

3) L'Anglicanisme est, depuis ses origines, entièrement hérétique et Protestant. En effet, depuis le temps de Thomas Cranmer, tous les Anglicans docteurs en Théologie embrassent les théories de Luther et des autres réformateurs Protestants. L'Anglicanisme est véritablement une forme de Protestantisme, et c'est pourquoi l'intercommunion avec toutes les sectes Protestantes a toujours été acceptée. Bien qu'il soit vrai que le mouvement d'Oxford du milieu du 19^{ème} siècle ait suscité un retour vers une forme plus traditionnelle de spiritualité, de culte, et de piété, il ne s'agissait pas d'une renaissance de l'intérêt envers des aspects Catholiques demeurant dans l'Anglicanisme, car ceux-ci n'existent jamais. C'était plutôt une redécouverte de quel-

ques-uns des trésors de l'Église Catholique. Toutefois, ces Anglicans de la Haute Église, comme on en vint à les appeler, ne suivirent pas l'exemple du Cardinal Newman, converti en 1845, mais choisirent plutôt de demeurer Anglicans. Les Anglicans de la Haute Église d'alors, tout comme ceux d'aujourd'hui, n'eurent pas le courage de se convertir à la vraie Foi.

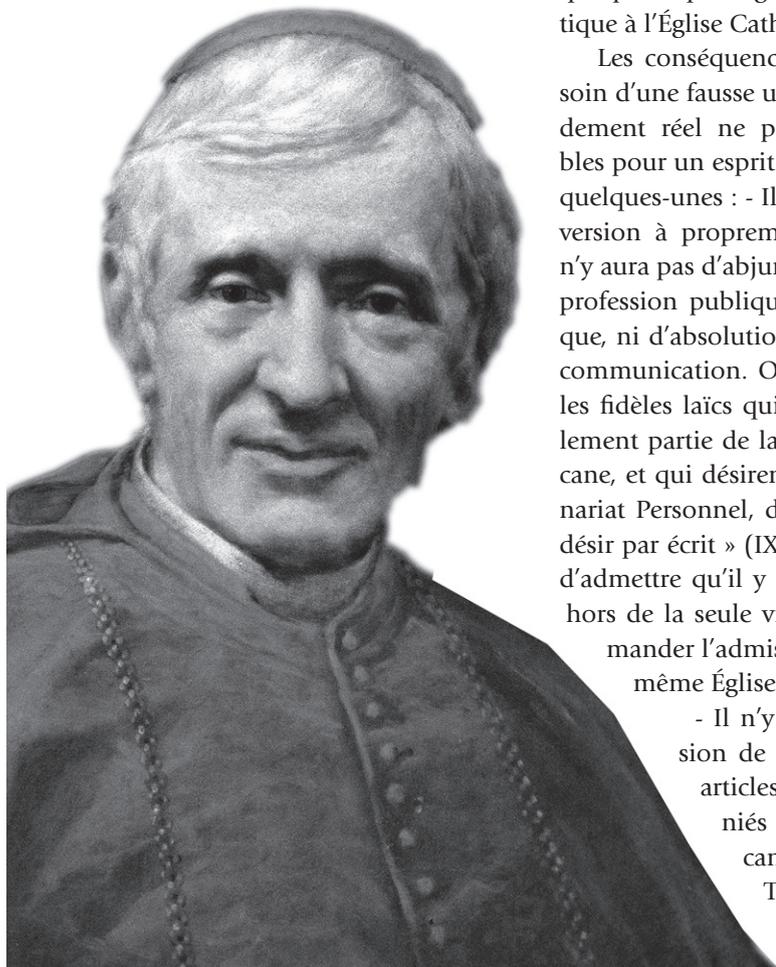
4) Parce que l'Anglicanisme est une secte Protestante, elle n'a ni unité ni autorité doctrinale. Il existe autant de sortes d'Anglicanisme qu'il y a d'Anglicans. Ils aiment cette attitude large, qui permet à chacun de pratiquer sa religion comme bon lui semble.

5) L'Anglicanisme n'a pas non plus la Tradition spirituelle et monastique comme elle existe chez les Orthodoxes. Ce fut le fondateur de l'Anglicanisme, le roi d'Angleterre Henri VIII, qui fut responsable de la destruction de plus de mille monastères en son pays. Si, au cours du dernier siècle, quelques efforts furent faits pour créer quelques communautés religieuses, cela fut le résultat de l'influence de la spiritualité Catholique, non la marque d'une tradition anglicane.

6) Il n'y a pas non plus d'uniformité liturgique dans l'Anglicanisme. Bien que les livres de prières tout à fait Protestants de 1549 et de 1661 prétendirent fournir une telle uniformité, ils ont été supplantés ces dernières années, et les Anglicans de la Haute Église les ont en grande partie modifiés ou rejetés, en suivant une variété de combinaisons entre la nouvelle liturgie Anglicane

et certains usages empruntés à d'autres rites, comme en témoignent la résurrection du vieux rite Sarum, qui existait en Angleterre avant la Réforme, ou l'adoption du rite Tridentin Catholique en langue vernaculaire, ou celle de la Nouvelle Messe. À part le livre de prières de 1661, il n'existe pas de Tradition liturgique Anglicane. Alors, pourquoi le Pape est-il si déterminé à les traiter comme les Orthodoxes? Il nous donne la réponse très clairement dans sa Constitution Apostolique : à savoir la nouvelle définition de l'Église du Christ, telle que formulée au Concile Vatican II. Celle-ci est en effet dite 'subsister' dans l'Église Catholique, et non plus d'y être identique. C'est pour cette raison qu'il y a des divisions

Le vénérable John Henry Newman (21/02/1801-11/08/1890). Un Anglican converti en octobre 1845, et qui devint prêtre Catholique et Cardinal.



entre les baptisés qui devraient être considérées comme des divisions au sein de l'Église elle-même, et comme ternissant la marque de l'Unité qui caractérise la vraie Église. C'est pourquoi le Pape, dans 'Anglicanorum Coetibus', déclare que « toute division entre les baptisés en Jésus Christ blesse ce qu'est l'Église et ce pour quoi l'Église existe. » Voilà donc pourquoi l'unité entre les baptisés est un absolu qu'il faut atteindre à n'importe quel prix, tellement que le but à rechercher est désormais 'l'unité dans la diversité'. Or l'enseignement Catholique traditionnel est que la Foi, le culte, et les sacrements sont un absolu, et qu'ils déterminent l'unité de l'Église qui est la seule vraie et la seule Catholique, comme on peut le voir dans la définition de l'Église donnée par le catéchisme. Bien que la séparation des hérétiques et des schismatiques soit déplorable et triste, elle ne porte aucunement atteinte à la Foi, au culte, aux sacrements, et à l'autorité hiérarchique, parce que l'Église du Christ est identique à l'Église Catholique et Romaine.

Les conséquences de cet urgent besoin d'une fausse unité avec peu de fondement réel ne peuvent être acceptables pour un esprit Catholique. En voici quelques-unes : - Il n'y aura pas de conversion à proprement parler, puisqu'il n'y aura pas d'abjuration de l'hérésie, de profession publique de la Foi Catholique, ni d'absolution de la censure d'excommunication. On dit seulement que les fidèles laïcs qui « faisaient originellement partie de la Communion Anglicane, et qui désirent entrer dans l'Ordinariat Personnel, doivent manifester ce désir par écrit » (IX). Il n'y a pas besoin d'admettre qu'il y a faute à être en dehors de la seule vraie Église, ni de demander l'admission au sein de cette même Église.

- Il n'y aura aucune profession de Foi envers les divers articles de Foi qui furent niés par l'Église Anglicane depuis 450 ans.

Tout ce qui est requis est d'accepter implicitement la dé-

claration suivante : « Le Catéchisme de l'Église Catholique est l'expression autorisée de la Foi Catholique professée par les membres de l'Ordinariat » (I, par. 5). Or ce catéchisme Conciliaire de 1992 est assez ambigu, surtout sur des points de doctrine où les Protestants ne sont pas d'accord avec l'Église Catholique, et l'acceptation implicite de cette déclaration est loin d'avoir la même valeur que le serment condamnant toutes les hérésies protestantes qu'on retrouve dans la Profession Tridentine de Foi du Pape Pie IV.

- Les Anglicans ont la permission de conserver leurs livres liturgiques, leurs prières, leur spiritualité, et leurs coutumes pastorales : « L'Ordinariat a la faculté de célébrer la Sainte Eucharistie et les autres Sacrements, la Liturgie des Heures et les autres célébrations liturgiques selon les livres liturgiques propres à la Tradition Anglicane, qui ont été approuvés par le Saint Siège, de façon à maintenir les traditions liturgiques, spirituelles et pastorales de la Communion Anglicane au sein de l'Église Catholique » (III). La petite condition de l'approbation par l'Église Catholique ne doit pas nous faire oublier le caractère profondément nouveau de cette permission en elle-même, car elle considère comme des traditions à maintenir au sein de l'Église ce qui, en fait, sont une liturgie et une doctrine protestantes et anticatholiques. Le document va jusqu'à dire que tout cela est un « don précieux » et « un trésor à partager ». Quelle insulte pour les Catholiques qui, comme st Thomas More, st John Fisher et st Edmund Campion ont préféré perdre la vie plutôt que de devenir Anglicans, et pour ceux qui, comme le Cardinal Newman, ont accepté avec courage de se soumettre à l'obligation d'abandonner les cérémonies Anglicanes, invalides, protestantes, et hérétiques, pour pouvoir devenir de vrais Catholiques.

- Tout comme dans l'Église Anglicane, le sacerdoce marié continuera d'être un mode de vie accepté dans ce nouvel Ordinariat. Les 'ministres' mariés qui y entreront pourront se faire ordonner, de même que les futurs prêtres qui sont déjà mariés. On a là une manière très ef-

ficace de miner le trésor du célibat clérical, un des grands signes extérieurs de la sainteté de l'Église. Si les 'évêques' Anglicans mariés ne pourront se faire consacrer évêques, ils pourront néanmoins se faire ordonner prêtres et conserver quand même une juridiction équivalente à celle d'un évêque de diocèse, une façon de contourner le 'problème' du célibat clérical que ces Anglicans ne désirent pas embrasser (cf. la note de la Congrégation de la Doctrine de la Foi du 20 octobre). Ce qui est tragique dans tout ceci est que ces Anglicans seront consi-

dérés comme Catholiques et Anglicans en même temps, effaçant grandement la distinction entre la vérité et l'erreur, la Foi et l'infidélité, la soumission et l'indépendance. Le cardinal Levada lui-même l'admet, quand il décrit le caractère vague et ténu du fondement de cette unité : « Ils ont déclaré qu'ils partagent la Foi Catholique commune telle qu'exprimée dans le Catéchisme de l'Église Catholique et ils acceptent le ministère de Pierre comme quelque chose que le Christ a voulu pour l'Église. (Note de l'auteur : Qu'est-ce que cela veut dire? L'Infaillibi-

lité Papale? Un vrai pouvoir de gouverner, ou juste une position honorifique?) Pour eux, le temps est venu d'exprimer cette unité implicite par la forme visible de la pleine communion » (Cf. Zenith.org). Bien qu'il nous faille certainement craindre que cette ouverture embrouille les Catholiques et ne fasse que confirmer ces Anglicans encore plus dans leurs faux principes et traditions, nous devons néanmoins prier pour qu'ils se convertissent un jour véritablement à la pratique pleine et entière de la Foi Catholique, sans laquelle il n'y a point de salut.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme Bannit les Crucifix

À travers l'Italie et toute l'Europe, les Catholiques furent bouleversés par la décision que cette institution de l'Union Européenne a prise le 3 novembre dernier, alors qu'elle bannissait les crucifix des écoles publiques sous prétexte qu'ils violaient la liberté religieuse. Il s'agit là bien sûr de la conséquence ultime d'un laïcisme qui sépare entièrement la religion et la vie publique, et qui exclut la profession de Foi publique en la divinité du Sauveur Crucifié. Le gouvernement Italien en a appelé de la décision, affirmant qu'en Italie le crucifix est un « symbole national de culture et d'histoire ». Le Cardinal Bertone, Secrétaire d'État du Vatican, s'est aussi élevé contre la décision, remarquant l'anomalie consistant à permettre les symboles de l'Halloween et à défendre ceux de la Foi : « Cette Europe du troisième Millénaire ne nous laisse que les citrouilles des fêtes célébrées à répétition, et nous prive de nos symboles les plus chers ». Expliquant que le crucifix était « un symbole d'amour universel, non pas d'exclusion, mais d'accueil », il s'est ensuite demandé « si cette décision est ou n'est pas un signe raisonnable ». (Zenith.com, 3 & 5 nov.). Il y a cependant lieu de s'étonner davantage que le Cardinal n'ait pu voir et déclarer plus clairement que cette décision est une guerre contre Dieu, une attaque directe et de front contre le droit du Christ Crucifié de régner sur la société, et le droit des Catholiques de professer publique-

ment leur Foi par un tel signe. L'observateur permanent du Saint Siège auprès du Conseil Européen, Msgr. Aldo Giordano, a fourni une intéressante explication de l'idéologie derrière cette décision, la rapportant à un genre particulier de sécularisation ou de laïcisme qui caractérise les opérations de la Cour. Il s'agit « d'un concept de laïcisme au sens exclusif : c.-à-d. un laïcisme qui tend à exclure, d'où un laïcisme créant un espace vide. » (Ib.) Et il a en effet raison : tout laïcisme exclut Dieu de la société, et nie ses droits, son enseignement, et sa légitime autorité. Et cela crée certainement un immense espace vide dans la vie humaine. Cependant, il se trompe en affirmant qu'il y a un autre genre de laïcisme qui « fait une place à toutes les contributions positives, pour la société, pour l'homme, pour faire

face aux grands problèmes de l'humanité », comme s'il n'y avait aucune contradiction à permettre également toutes les religions et toutes les philosophies, sans distinction du vrai ou du faux, et à offrir au public leurs diverses solutions aux problèmes de l'humanité. Un laïcisme ouvert aux signes et pratiques religieuses n'est certainement pas aussi pervers que celui, radical, de la Cour européenne, mais ce dernier n'est en fait que la conclusion logique de la séparation entre la religion et la vie publique, rendant ainsi la société incapable de professer aucune Foi. La solution ne consiste donc pas en un laïcisme inclusif, mais plutôt en l'absence de tout laïcisme et, au contraire, en la profession publique de la seule et unique vraie Foi au Christ Roi.



La communion sur la langue défendue à Calgary

Mgr Fred Henry, Archevêque de Calgary, a publiquement refusé de suivre la directive de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi concernant la manière traditionnelle consistant à recevoir la Communion sur la langue. En effet, le 24 juillet dernier, la Congrégation a déclaré qu'il n'était pas permis de refuser de donner la communion sur la langue, malgré



la menace du virus de l'Influenza A H1N1. Mais le cher évêque de Calgary ne s'estime pas quant à lui obligé de respecter les décisions du département le plus élevé de la Curie Romaine, celui qui en fait partage l'autorité du Pape sur les questions doctrinales. En effet, le 25 novembre dernier, Mgr Henry envoya une lettre à « M. l'abbé Blust et à Mes Frères et Sœurs de la Communauté de la Messe latine de St-Antoine », à Calgary. Après avoir rappelé aux prêtres de la Fraternité St-Pierre et à leurs fidèles qu'il était le chef liturgiste dans son diocèse, il a ordonné la suspension temporaire de la Communion sur la langue. Son argument est qu'il ne s'agit pas là d'une doctrine de Foi ou d'un absolu et, bien sûr, cette déclaration est correcte en soi, mais elle se trouve ici utilisée de façon sophistiquée. En effet, ce qu'il omet de dire est que, dans les temps actuels, la Communion sur la langue est une expression nécessaire de la Foi en la Présence Réelle, laquelle Foi se trouve minée et détruite par l'irrespect accompagnant presque invariablement la Communion dans la main. Il omet en plus de dire que la façon traditionnelle est la seule manière de protéger les parcelles de l'Hostie, dans lesquelles le Christ est vraiment présent, et qu'elle est donc aussi une expression nécessaire de la Foi en la Divine Présen-

ce. Il omet aussi de dire qu'il s'agit là de la plus ancienne Tradition et expression de respect et d'adoration envers le Christ, notre Dieu, et que cela n'est pas un privilège mais plutôt une partie inviolable et nécessaire de la sainte Liturgie Romaine, sur laquelle aucun évêque d'Église locale n'a de pouvoir. Tout ce que son argumentation prouve est que la Communion dans la main fut administrée dans les premiers siècles de l'Église, et que cela ne constitue pas, en soi, un reniement de la Foi. Bien sûr, la vraie raison pour laquelle il bannit la Communion sur la langue dans son diocèse n'est pas du tout le danger, vrai ou imaginé, de propager un dangereux virus. C'est en effet son aversion envers l'adoration et la prière personnelles qui caractérisent la Communion sur la langue, et qui est si contraire à l'approche communautaire ou à l'idée d'un repas que tout le monde partage, qui sont si caractéristiques du Novus Ordo. Voici son raisonnement : « Cela représente une difficulté pour quelques-uns, mais nous devons nous rappeler qu'une spiritualité Catholique n'est pas une affaire individuelle mais bien communautaire dès

le point de départ. Pour l'amour de nos frères et sœurs nous avons commandé le sacrifice de la préférence personnelle par rapport au mode de réception Eucharistique pour une période temporaire ». Les prêtres de la Fraternité St-Pierre ont décidé, à bon droit bien entendu, de refuser d'obéir à cet ordre de Mgr Henry. Clairement, ils ne l'acceptent pas comme « chef liturgiste de l'Église locale », comme il se décrit lui-même, et ils ont raison. En conséquence, ils furent tout simplement interdits de fonctionner dans le diocèse, tout comme leur groupe attaché à la Messe en latin. Les conséquences de leur compromis consistant à se placer sous l'autorité d'un évêque moderniste sont dès lors très évidentes. Spécialement éclairante fut la réponse de Mgr Henry quand il fut mis devant l'évidente contradiction entre sa décision et celle de la Congrégation pour la doctrine de la Foi. Elle est très courte, et Monseigneur n'y va pas par quatre chemins : « Je suis bien au courant de ce que la Congrégation a décidé mais, bien franchement, ce n'est pas leur affaire, c'est la mienne. » Qui sont donc les schismatiques dans l'Église?

Les discussions avec la Fraternité commencent

Dans un communiqué du 26 octobre dernier, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a confirmé la conclusion le jour même de la première rencontre avec les représentants de la Fraternité St-Pie X pour examiner « les différences doctrinales qui demeurent entre la Fraternité et le Saint Siège ». Elle a déclaré que les principales questions à être examinées seront « les concepts de Tradition, le Missel de Paul VI, l'interprétation de l'unité de l'Église et les principes Catholiques sur l'œcuménisme, la relation entre la Chrétienté et les religions non-chrétiennes, et la liberté religieuse ».

On ne s'attend pas à voir bientôt quelque résultat que ce soit de ces discussions. Elles continueront au moins une fois à tous les 3 mois. Le grand progrès dont elles sont la marque vient de ce que c'est la première fois que des théologiens de la Tradition ont l'opportunité de présenter le point de vue traditionnel sur toutes ces erreurs modernistes, comme l'avait demandé Mgr Lefebvre en 1985. On y voit aussi une admission implicite que la théologie traditionnelle n'est pas condamnée par l'Église, malgré les déclarations de plusieurs théologiens modernistes à l'effet du contraire, telle celle du Cardinal Schorborn de Vienne : « La FSSPX se fera dire très clairement ce qui n'est pas négociable avec le Saint Siège. Ceci inclut des conclusions aussi fondamentales du Concile Vatican II que ses prises de position sur le Judaïsme, les autres religions non-chrétiennes, les autres Églises chrétiennes, et sur la liberté religieuse comme étant un droit humain fondamental ». Telle ne semble pas être l'attitude de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.